

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 14 juin 2004

Présents

David ABIKER, Frank BARON (arrivé à 18h25 – n'a pas voté sur le point 1), Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Christian LARGER, Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY, Nicolas BRACONNAY, Alexandru BARBIERU, Nicolas COCHARD, Domitien DETRIE, Thymée N'DOUR, François SEROT ALMERAS LATOUR.

Absents ou excusés

Olivier STORCH (procuration à Jean-Claude LESCURE).
Sophie BESANCENOT (procuration à Domitien DETRIE), Filip GRABOWSKI (procuration à Alexandru BARBIERU).

Assistaient à la séance

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
Mme Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Marc LAZAR	directeur de l'Ecole doctorale,
M. Sébastien LINDEN	secrétaire général de l'Ecole doctorale,
M. Antoine CRISTAU	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité.
Wilson FAVRE-DELERUE	représentant de Sciences Po Conseil,
Adrien HIVERT de TERMONT	représentant de Sciences Po Conseil,
Pierre MAZZONE	représentant de Sciences Po Conseil.

*
* *
*

I.	Le Master de recherche de l'IEP de Paris.	p. 2
II.	Projet d'évolution de la préparation aux concours administratifs.	p. 4
III.	Information sur l'évaluation de Sciences Po par le Comité national d'évaluation.	p. 8
IV.	Audition de Sciences Po Conseil.	p. 10
V.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 17 mai 2004.	p. 12
VI.	Echange d'informations sur des questions diverses.	p. 12

**COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 14 juin 2004**

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Domitien DETRIE. Il annonce la démission de Jérémy AFANE-JACQUART, qui sera remplacé par Nicolas BRACONNAY, son successeur sur la liste de l'UNEF.

I. MASTER DE RECHERCHE DE L'IEP DE PARIS

a) Exposé

Marc LAZAR rappelle qu'il avait déjà présenté à la Commission paritaire les grandes lignes du Master de recherche soumis par Sciences Po au ministère, puisqu'il s'agit d'un diplôme d'habilitation nationale. Quelques grandes orientations ont présidé à la maquette générale du Master de recherche. L'idée était d'abord d'avoir une réflexion sur la professionnalisation de ce Master recherche, qui est conçu comme une possibilité pour les étudiants de se former par la recherche et pour la recherche. Ils pourront terminer leurs études avec le Master de recherche, en relation avec le diplôme de Sciences Po pour les étudiants inscrits en 4^{ème} année, et dans ce cas l'expérience du Master de recherche pourra être investie sur le marché du travail en fonction de cette expertise acquise dans la formation par la recherche, d'où l'importance du mémoire de recherche au 4^{ème} semestre. L'autre orientation possible est de s'engager ou de tenter de s'engager dans une thèse pour avoir une activité professionnelle liée à la recherche. Cela était très important dans la réflexion pour l'élaboration du Master. De ce fait découlent les quatre éléments fondamentaux de la politique du Master. Le premier est une politique d'excellence conforme à celle de l'établissement, ce qui implique l'excellence de la formation donnée aux étudiants par l'intermédiaire des équipes enseignantes et des équipes de chercheurs. L'excellence est aussi une exigence dans la sélection des candidatures pour ce Master de recherche. Le deuxième point important est que l'Ecole doctorale a tenté de mettre en harmonie ce qui se passe dans le reste de l'établissement avec ce Master de recherche. Elle avait tiré un bilan légèrement critique des sept DEA existants et avait constaté une sorte de repli disciplinaire dans la formation de ces DEA. Elle souhaite au contraire profiter de la grande tradition d'interdisciplinarité de Sciences Po. C'est la raison pour laquelle, dans ce Master de recherche unique, les cinq mentions associent généralement plusieurs disciplines ou, pour deux d'entre elles, quand elles sont adossées à une discipline, elles sont en même temps ouvertes à d'autres dans l'ensemble des enseignements que doivent choisir les étudiants. Il s'agit de faire en sorte que l'IEP de Paris soit non seulement connue pour sa formation générale, mais aussi encore plus qu'aujourd'hui pour ses formations par et pour la recherche. Le troisième élément important est le souci de l'internationalisation, qui correspond également à la politique générale de l'établissement. Cette internationalisation signifie que l'on décide dans ce Master de recherche de donner une prime aux étudiants qui travaillent sur des sujets étrangers, des sujets comparatistes, des aires géographiques. En outre, on intégrera encore davantage l'ensemble des enseignants étrangers invités dans l'établissement. Sciences Po accueille environ 70 à 80 professeurs étrangers, qui dispensent parfois leur enseignement en anglais. Le quatrième point qui a caractérisé la réflexion sur le Master de recherche est l'accent mis sur la synergie et l'intégration entre les enseignants et les centres de recherche, qui doivent être encore plus accrues qu'elle ne le sont actuellement dans l'école doctorale. A la fois dans l'élaboration du Master recherche et dans l'offre d'enseignements que l'on ouvrira à partir de la rentrée prochaine, il y a de nombreux chercheurs des laboratoires de la fondation ou du CNRS : le CERI, le CEVIPOF, le CSO, l'OFCE, l'OSC, le SEAE, le CHEVS. L'intégration sera un élément très important de la politique du Master et elle sera également particulièrement poussée pour les doctorants.

Le Master de recherche sera unique, suivant la recommandation du ministère, et comportera cinq mentions. Ces cinq mentions ont été soumises au ministère. Trois d'entre elles ont été avalisées sans problème : histoire et théorie du politique, relations internationales, gouvernance économique. Deux d'entre elles ont fait l'objet d'une navette, dans le cadre de laquelle les experts du ministère ont fait un certain nombre de suggestions. Pour l'une de ces mentions, sociétés et politiques comparées, les responsables du Master attendaient et espéraient cette navette. En effet, le premier projet avait été élaboré dans l'urgence. Les suggestions du ministère sont allées dans le sens espéré. Une réunion de deux heures avec Philippe BRAUD et Erhard FRIEDBERG, responsables des mentions sociétés et politiques comparées et sociologie de l'action, a suffi pour répondre au ministère, qui a reçu les maquettes améliorées. Trois des cinq mentions sont ouvertement dans l'interdisciplinarité. La mention histoire et théorie du politique associe l'histoire et la pensée politique. La mention relations internationales associe l'économie, l'histoire et la science politique des relations internationales. La mention sociétés et politiques comparées, qui est la plus importante, associe la science politique sous sa forme de sociologie politique et de politiques publiques, la sociologie, et un certain nombre d'aires géographiques comme l'Asie, les Etats-Unis, l'Europe, le monde arabo-musulman et la Russie. Cela permettra aux étudiants à la fois d'acquérir une formation dans une discipline et de se spécialiser éventuellement sur un espace donné. Les deux autres mentions sont davantage liées à une discipline. La mention gouvernance économique est essentiellement adossée à l'économie et la mention sociologie de l'action à la sociologie. Mais dans ces deux mentions, les liens seront très forts avec la science politique pour la gouvernance économique et la science politique et l'économie pour la sociologie de l'action.

Le processus d'admission dans le Master sera double. D'une part, pour les étudiants qui intégreront la première année de Master, les étudiants de Sciences Po pourront se porter candidats à une des mentions du Master de recherche, qu'ils soient issus des 1^{ers} cycles, ou qu'ils soient admis en 4^{ème} année. Ces étudiants suivront les deux années du Master de recherche. Une deuxième voie d'admission concerne les étudiants entrant directement en 2^{ème} année du Master de recherche. Il s'agit d'étudiants venant d'autres établissements universitaires français ou européens, voire internationaux, et qui auront obtenu leurs 60 premiers crédits ECTS en 1^{ère} année de Master dans un autre établissement. La candidature de ces étudiants sera examinée par les différentes commissions d'admission. Deux populations coexisteront donc en 2^{ème} année : les étudiants admis en 1^{ère} année et qui feront à la fois le Master de recherche et le Master de l'IEP de Paris, et les étudiants venant d'autres établissements qui ne suivront que le Master de recherche.

b) Questions et observations

Richard DESCOINGS indique que le Conseil scientifique a été consulté sur le projet de Master de recherche et qu'il l'a approuvé à l'unanimité. Par ailleurs, il indique que l'EHESS est en train de préparer le dépôt de son dossier d'habilitation pour la rentrée 2005. L'EHESS a adopté exactement le même principe : il y aura un Master unique, avec des mentions pour une part à champ disciplinaire très large et pour une autre part à champ plus thématique, avec convergence disciplinaire. Pour chaque mention, le projet est qu'il y ait un tronc commun pour l'ensemble des élèves inscrits dans une mention et une partie à option. Une partie des enseignements à option devront obligatoirement être choisis dans d'autres champs disciplinaires que celui concerné par la mention où les élèves seront inscrits. Il s'agira d'un Master de deux ans et la sélection sera plus poussée qu'à Sciences Po : pour pouvoir être inscrit en Master de recherche à l'EHESS, chaque candidat devra être parrainé par un membre du corps enseignant. C'est intéressant pour Sciences Po parce que les deux établissements convergent. Les deux cartes de Masters de recherche seront étroitement comparables, l'organisation sera la même et le type de préoccupations, notamment en ce qui concerne la convergence disciplinaire, sera identique. L'EHESS est une institution qui est déjà largement internationalisée. Une piste lancée par la présidente de l'EHESS est que l'on travaille sur la possibilité d'offrir aux élèves du Master de recherche de l'EHESS et de celui de Sciences Po la possibilité d'aller suivre des enseignements dans l'autre institution. Cela constitue une avancée considérable de la part de l'EHESS par rapport à la situation que l'on connaissait jusqu'à présent. Les deux principales institutions

parisiennes de sciences sociales se montrent unies dans la conception du Master de recherche, ce qui est important pour les étudiants français comme étrangers.

Nicolas BRACONNAY constate que la résolution 3 du projet de Master prévoit que le passage des étudiants de 1^{ère} année de Master de recherche en 2^{ème} année sera soumis à l'approbation d'un jury. Il souhaite avoir plus de précisions sur les modalités de cette sélection.

Marc LAZAR répond que c'est prévu par les textes ministériels. L'idée est de savoir où en est l'étudiant à l'issue de sa 1^{ère} année de Master et de considérer que le passage d'une année à l'autre doit être un moment important de bilan de l'étudiant. A partir du moment où l'étudiant aura obtenu ses 60 crédits, il sera quasi automatiquement admis en 2^{ème} année.

Domitien DETRIE propose de voter sur la globalité des résolutions.

Nicolas COCHARD indique qu'il votera contre. SUD-CNT estime que la sélection à l'entrée du Master ajoutée à la sélection à l'entrée de Sciences Po risque de créer des situations aberrantes d'élèves qui, s'ils ne sont pas admis en Master de recherche, devront choisir une filière qu'ils n'auront pas souhaitée. Des élèves qui sont déjà sur-sélectionnés pourraient se retrouver à faire de la communication alors qu'ils voulaient faire de la recherche. SUD-CNT a senti une certaine inquiétude des étudiants lors de la réunion d'information sur les Masters. En raison de son opposition à cette sélection, il votera contre le projet.

c) Vote :

La Commission paritaire donne un avis favorable au projet de Master de recherche par 14 voix pour et 1 contre.

II. PROJET D'EVOLUTION DE LA PREPARATION AUX CONCOURS ADMINISTRATIFS

a) Exposé

Antoine CRISTAU précise que des concertations ont déjà été menées avec des élus étudiants sur deux thèmes : le contenu de la préparation aux concours au regard de l'évolution des Masters et la question de la diplomation de cette préparation aux concours. Sachant que la réflexion est déjà assez avancée sur la question de la diplomation, il souhaite aller au-delà de ce qui a été retenu, en y associant davantage les enseignants, qui souhaitent participer plus activement à cette réflexion. Il souhaite également profiter de cette occasion pour introduire la question de l'ouverture de la préparation aux concours : Sciences Po reçoit un certain nombre de demandes du ministère des Affaires étrangères pour former certains agents et surtout des demandes d'étudiants issus de l'Union européenne et qui ont déjà la possibilité de passer les concours de la fonction publique, notamment les trois concours de l'ENA. La question de la formation de ces étudiants se posera, et donc à terme celle de leur intégration dans la préparation aux concours selon des modalités qui restent à déterminer. Dans le cadre de la réflexion menée avec les élus étudiants, la direction a présenté les perspectives d'évolution du contenu de la préparation aux concours administratifs. Cette évolution est rendue nécessaire par l'évolution même du Master de Sciences Po. La mention Affaires publiques du Master de Sciences Po, ainsi que la mention Carrières judiciaires et juridiques, vont offrir une formation de haut niveau aux étudiants et poursuivent deux objectifs principaux : un renforcement des enseignements, puisque le volume horaire des enseignements sera considérablement accru, et une professionnalisation des enseignements. Pour les mentions Affaires publiques et Carrières judiciaires et juridiques, la professionnalisation implique de préparer au mieux les étudiants aux différents concours auxquels mènent ces deux mentions. En partant de ces objectifs, on peut raisonnablement penser que si un étudiant échoue au concours de son choix à l'issue de son Master, cet échec serait davantage à mettre sur le compte d'un manque de méthode que d'un manque de connaissances. C'est la raison pour laquelle on souhaite faire évoluer le contenu de la préparation aux concours administratifs. Cette

évolution pourrait s'orienter dans trois directions différentes. La première consisterait à offrir une préparation séquencée, qui prendrait davantage en compte les différents calendriers des concours ainsi que la spécificité des différentes épreuves propres à chaque concours. La deuxième orientation serait de renforcer la méthodologie au sein de cette préparation. Cet objectif implique d'augmenter de manière considérable le nombre de galops, de concours blancs et d'entraînements aux oraux. Pour autant, les enseignements ne seraient pas mis à l'écart dans cette nouvelle orientation, puisque l'on peut imaginer que les galops auxquels devraient se préparer les étudiants seraient des galops à thème, qui permettraient de recentrer les révisions sur des thèmes précis. Ces galops seraient suivis d'une séance de correction générale puis d'une séance de corrections individualisées, afin de permettre aux étudiants d'avoir une meilleure progression au fil des différents galops. On prévoit également de mettre en place à l'issue des épreuves d'admissibilité, sans même attendre les résultats, un cycle de préparation aux oraux, afin que les étudiants puissent effectuer un certain nombre d'épreuves orales blanches de manière conséquente. La troisième orientation serait la mise en place d'un cycle intensif d'actualisation et de révision des connaissances, qui interviendrait trois semaines avant chaque concours et qui se déroulerait sur une période de 15 jours. Dans cette architecture générale, le renforcement des galops et des concours blancs se ferait effectivement au détriment des conférences de méthode et des directions d'études telles qu'elles existent sous leur forme actuelle. Pour les étudiants qui auraient des lacunes à combler, on peut envisager qu'ils suivent dans le cycle du Master les enseignements qui leur feraient défaut pour se préparer au mieux aux différents concours.

b) Questions et observations

Richard DESCOINGS ajoute que la réflexion sur la certification vient de la volonté que les étudiants qui accomplissent une ou deux années d'études supplémentaires après avoir obtenu leur diplôme puissent avoir une certification du travail qu'ils ont effectué pendant ces années de préparation aux concours. Les concours de recrutement sont très sélectifs et n'évaluent pas la qualité moyenne des candidats, mais celle des meilleurs des candidats. Cela ne signifie pas que ceux qui n'ont pas été reçus n'ont rien fait pendant une ou deux années de préparation aux concours et ne méritent aucune forme de certification. Pendant les années précédentes, les élèves inscrits en préparation aux concours administratifs étaient parallèlement inscrits en DEA, soit des DEA de Sciences Po comme le DEA d'économie, soit des DEA d'autres universités. Mais avec la réforme des Masters, cette possibilité va se fermer de façon certaine dans les autres universités. On voit mal comment, avec l'organisation des Masters en deux années, des élèves de Sciences Po inscrits en Prep'ENA seraient recrutés en 2^{ème} année de Master dans les autres universités ou à Sciences Po. Faut-il se satisfaire de cette situation et ne délivrer aucune forme de diplôme à des élèves qui auraient échoué ou même qui auraient réussi ? Dans le système LMD, cette diplômation ne peut évidemment pas être celle qui mène au doctorat. En revanche, cette préparation sera en principe extrêmement professionnalisante puisqu'il s'agit justement d'aider des jeunes diplômés à réussir des concours de recrutement. Chaque année, 40 à 45 sont admis à l'ENA, 10 à 15 entrent à l'ENM, mais *quid* des autres ?

James Mc CEARNEY pense qu'il est intéressant de proposer une certification aux étudiants qui, après deux années d'études très difficiles, ne seraient pas admis à un concours. Mais ces deux dernières années, il a constaté en Prep'ENA que la plupart des personnes inscrites sur sa fiche d'assiduité ne sont pas présentes, alors que la salle est pleine d'étudiants non inscrits. Si on veut donner un diplôme ou un certificat quelconque aux étudiants de Prep'ENA, il faudrait un contrôle d'assiduité et un encadrement beaucoup plus fort pour que les étudiants cessent de suivre des enseignements à la carte quand bon leur semble.

Domitien DETRIE estime que la spécificité de la Prep'ENA est qu'elle permet à l'étudiant de construire lui-même son processus de préparation aux concours en alternant parfois une assiduité intensive aux conférences de méthode et des séquences de révision plus personnelles. Il est difficile d'instaurer un contrôle d'assiduité. Le système proposé par Monsieur CRISTAU, à savoir un contrôle d'assiduité essentiellement pour les examens, lui semble coller davantage à l'esprit de cette préparation aux concours administratifs, d'autant plus qu'il sera clair pour les étudiants et les recruteurs qu'il ne s'agit pas réellement d'un diplôme, mais d'un certificat. Celui-ci certifiera un

processus de préparation aux concours dont le passage d'examens blancs sera la preuve. Certains étudiants travaillent mieux seuls. En outre, si l'assiduité est obligatoire, cela soulève la question de la valeur qu'on souhaite donner à ce certificat. Il ne s'agit pas de créer un diplôme professionnalisant, mais juste d'attester d'une formation reçue. Par ailleurs, l'UNEF se réjouit particulièrement de la concertation sur l'évolution de cette préparation aux concours administratifs. En effet, on a d'abord proposé aux élus étudiants une concertation sur un certain nombre de grandes idées. Le processus de réflexion n'était pas achevé et les élus ont pu avancer un certain nombre d'idées qui ont été reprises pour l'essentiel. L'UNEF souhaite que cette forme de concertation soit étendue à un plus grand nombre de sujets.

James Mc CEARNEY pense que lorsqu'il s'agit de se présenter à titre individuel à des concours où chacun joue sa carte, les études à la carte sont normales. Mais quand il s'agit de mériter un diplôme ou un certificat, il faut remplir un minimum de conditions communes. Il faudrait peut-être distinguer deux processus : un processus de formation, où il s'agit de faire grossir quelque chose, et un processus d'évaluation où on pèse quelque chose. Ce n'est pas à force de peser quelque chose qu'on le fait grossir. Donner un diplôme à des gens uniquement parce qu'ils se sont présentés à un certain nombre de concours blancs ne veut rien dire.

Domitien DETRIE fait remarquer que l'obligation d'assiduité pourrait pénaliser certains étudiants qui ont une activité salariée à côté de leurs études.

Christian LARGER souligne que l'éventail et la nature des concours sont très différents alors que l'obligation d'assiduité impliquerait d'avoir un tronc commun, ce qui lui paraît difficilement organisable.

Philippe BRAUD a trouvé intéressante l'image de la pesée utilisée par James Mc CEARNEY. Mais il y a une différence entre un contrôle écrit et une pesée : lors d'un contrôle écrit, il y a une épreuve écrite, qui est notée, et qui n'est pas l'équivalent d'une fiche de poids. Le système proposé lui convient.

James Mc CEARNEY demande si les étudiants auraient droit à un diplôme au bout d'un ou deux ans uniquement parce qu'ils auraient passé des concours blancs, indépendamment des résultats obtenus.

Christian LARGER souligne que ce certificat correspond à quelque chose qui existe dans la réalité, puisque de nombreux diplômés indiquent dans leur CV qu'ils ont été admissibles à l'ENA. C'est un indicateur de qualité qu'apprécient les recruteurs.

Richard DESCOINGS rappelle que la deuxième grande question soulevée par Antoine CRISTAU est de savoir si on doit ouvrir les portes de la Prep'ENA à d'autres étudiants que ceux de Sciences Po. Il a consulté les directeurs des IEP de province, la direction de l'Enseignement supérieur, la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique, ainsi que la direction de l'ENA, qui souhaitent pour l'instant que les Prep'ENA des IEP de province restent en l'état. Il y a unanimité pour ne pas revenir sur la règle adoptée par les Conseils de Sciences Po en 1997. En revanche, la question se pose de savoir si la préparation aux concours administratifs de Sciences Po peut être ouverte à d'autres candidats. Or chacun peut constater qu'il y a des « clandestins » en Prep'ENA. De nombreux étudiants de Paris I, de Dauphine, des élèves ingénieurs et des normaliens suivent en fait les enseignements de la Prep'ENA. Il faudrait peut-être que le droit rejoigne la réalité. Soit on considère que la Prep'ENA de Sciences Po prépare des étudiants d'autres établissements universitaires, et dans ce cas il vaut mieux le dire et organiser les choses concrètement. Soit on considère que l'on n'a pas à les préparer, et dans ce cas, il n'y a pas de raison de les laisser assister aux cours et conférences de méthode en Prep'ENA. La direction de l'ENA soutient l'ouverture à ces étudiants, et il est très vraisemblable que la direction générale de l'Administration et de la Fonction publique et la direction de l'Enseignement supérieur la soutiendront aussi. Ce serait une mutualisation des moyens pour les établissements d'enseignement supérieur. La vraie question se pose en réalité pour les diplômés de

Sciences Po. Ouvrir la préparation à d'autres étudiants revient à ouvrir une compétition plus large vis-à-vis des diplômés de Sciences Po dans l'accès et dans les succès aux concours administratifs.

Domitien DETRIE annonce que l'UNEF approuve l'ouverture à des diplômés d'autres universités, qui revient à développer des partenariats avec d'autres universités, notamment sur la question de la Prep'ENA qui cristallise beaucoup de tensions. Quant à la concurrence avec les diplômés de Sciences Po, puisque ces étudiants suivent déjà la préparation de manière non officielle, cela ne devrait pas changer grand-chose. Mais il serait intéressant que cette logique d'ouverture aille dans les deux sens. Il souhaite insister sur un sujet important pour l'UNEF : ouvrir les équivalences à bac+3 pour permettre à des étudiants de Sciences Po d'aller suivre des Masters dans d'autres universités.

Frank BARON demande si cette ouverture concernerait aussi les diplômés des IEP de province.

Richard DESCOINGS répond qu'ils ne seraient pas concernés. Le souci des IEP de province est que Sciences Po ne vienne pas déséquilibrer leurs préparations. Jusqu'en 1997, les diplômés d'IEP de province qui avaient le sentiment d'avoir le plus de chances de réussir un concours administratif venaient se préparer à Paris. Ne restaient dans les préparations des IEP de province que les éventuels candidats qui estimaient n'avoir pas de chances de réussir les concours, ce qui n'était stimulant ni pour l'ensemble des étudiants, ni pour les enseignants, ni pour les IEP qui organisaient des préparations en ayant l'impression qu'elles étaient vidées par la préparation de Sciences Po.

Nicolas COCHARD indique que si la Prep'ENA était ouverte à des étudiants non diplômés de Sciences Po, SUD-CNT soutiendrait cette ouverture.

Alexandru BARBIERU demande si cette préparation sera ouverte à des étudiants diplômés d'universités de l'Union européenne.

Richard DESCOINGS répond que la direction de l'ENA a demandé à Sciences Po d'organiser une préparation pour les ressortissants non français de l'Union européenne qui se présenteraient au concours externe de l'ENA. Dans un premier temps, le gouvernement et la direction de l'ENA espéraient que ce serait possible dès le concours 2004. Mais cette décision ayant été prise à la fin de l'hiver 2003-2004, sa mise en œuvre est compliquée et prendra plus de temps. Sciences Po a réagi positivement à la demande de l'ENA. Des étudiants européens pourront être admis en Prep'ENA dès lors qu'ils seront candidats et qu'ils présenteront le niveau minimal pour pouvoir suivre efficacement la préparation. La difficulté sera que jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas l'intention de modifier les épreuves du concours externe de l'ENA alors qu'il est ouvert à d'autres ressortissants que les Français. Cela va poser toute la question de savoir si le concours externe de l'ENA, au-delà de ses qualités intrinsèques, n'est pas très structuré par le type de formation secondaire et supérieure organisée en France. Ce concours est notamment fondé sur la dissertation, genre très français. On peut donc se demander quelles seront les chances réelles de succès à l'admissibilité des étudiants étrangers. Ce sera tout l'objet de la préparation aux étudiants étrangers que de les mettre à niveau. Christian LARGER demande s'il s'agira d'étudiants tout juste issus de l'Enseignement supérieur ou de candidats ayant déjà une expérience professionnelle.

Nadia MARIK répond que les trois concours seront ouverts aux candidats européens : ils concerneront aussi bien les jeunes diplômés de l'Enseignement supérieur pour le concours externe que des fonctionnaires de différents pays européens et des professionnels des grandes entreprises.

François SEROT ALMERAS LATOUR suppose qu'il y aura une procédure de sélection pour les diplômés d'autres universités souhaitant s'inscrire en Prep'ENA. Il demande si les modalités de sélection ont déjà été définies et si, à terme, cette procédure de sélection serait étendue aux diplômés de Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que la direction attendait cette séance de la Commission paritaire pour savoir si elle continuerait à travailler sur les modalités d'une ouverture plus large qu'aujourd'hui. Elle

travaillera avec les élus sur les modalités d'une sélection qui entrera en vigueur à la rentrée 2005. Mais cette sélection ne concernera pas les diplômés de l'IEP de Paris, qui seront considérés par définition comme ayant la possibilité de s'inscrire librement en Prep'ENA. Cela a toujours été le cas. Lorsque la préparation était ouverte aux diplômés de l'IEP de province, ceux-ci faisaient l'objet d'une sélection, contrairement aux diplômés de l'IEP de Paris.

III. INFORMATION SUR L'EVALUATION DE SCIENCES PO PAR LE COMITE NATIONAL D'EVALUATION

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique que le Conseil national d'évaluation des universités (CNE) évalue un certain nombre d'universités d'Ile-de-France sur les années 2004 et 2005. Sciences Po figure parmi les établissements choisis par le CNE cette année. C'est la première fois que Sciences Po fait l'objet d'une évaluation par le CNE, qui a été créé il y a 20 ans. Sciences Po a d'ailleurs récemment participé à un colloque organisé par le CNE et la direction de l'Enseignement supérieur à Dijon pour marquer ce vingtième anniversaire. La procédure suivie pour Sciences Po constitue l'inauguration d'une nouvelle procédure d'évaluation par le CNE. Sciences Po a reçu un livre de références établies par le CNE, qui est organisé en grands chapitres très simples : la politique pédagogique, la politique scientifique et la politique managériale de l'établissement. Pour chacun de ces trois grands chapitres, il y a des sous-chapitres et un certain nombre d'intitulés. Il est demandé à chaque établissement de procéder à son auto-évaluation. L'équipe du CNE a rencontré les membres du Conseil...**(fin de la phrase inaudible)**. La direction a fait appel à une équipe de deux ou trois personnes pour procéder à des entretiens semi-directifs avec un certain nombre de responsables. La direction a ensuite rédigé le texte d'auto-évaluation et depuis deux semaines, elle a soumis ce premier jet à la critique et à l'évaluation de l'ensemble de la communauté de Sciences Po. Ce texte a été placé sur le site Internet de Sciences Po et l'ensemble des salariés, des étudiants et des enseignants ont été informés de la mise en ligne de ce texte. Comme cela avait été fait pour la réforme des droits de scolarité, la direction a lancé un appel à contributions à l'ensemble des membres de la communauté de Sciences Po et ouvert un forum pour pouvoir recueillir les contributions. Le CNE, qui a procédé il y a une dizaine de jours à une audition sur les modalités de cette auto-évaluation a demandé à la direction de préparer pour la mi-septembre une compilation des interventions qui auront été recueillies à travers l'appel à contributions. Sciences Po transmettra le rapport d'auto-évaluation, ainsi que les réactions à ce rapport initial répertoriées rubrique par rubrique, à un comité d'experts désigné par le CNE. Ce comité prendra en considération l'ensemble de la documentation qui existe sur Sciences Po, le texte d'auto-évaluation et les réflexions suscitées par la mise en ligne de ce texte. La troisième semaine d'octobre, ces experts viendront passer quelques jours à Sciences Po. Le programme de ces journées n'est pas encore connu, puisque ce sont les experts qui en décideront. C'est seulement sur le rapport de ces experts que le CNE rendra son rapport définitif. Cette démarche a beaucoup intéressé le CNE, puisque c'est la première fois en 20 ans qu'un établissement lance un tel appel à contributions sur son auto-évaluation. Richard DESCOINGS a présenté la procédure à Michel KAPLAN, président de Paris I, qui lui a indiqué que la procédure avait été beaucoup plus présidentielle à Paris I. Le directeur propose qu'à la première séance de la Commission paritaire de l'automne, il présente aux membres de la Commission paritaire une synthèse du résultat de l'appel à contributions.

b) Questions et observations

David ABIKER demande si l'idée de l'auto-évaluation vient de Sciences Po ou du CNE.

Richard DESCOINGS répond qu'elle vient du CNE. Le livre de références comporte une centaine de questions. L'expérience du CNE pendant vingt ans a permis de faire la synthèse de ce à quoi chaque université doit pouvoir répondre en termes d'évaluation. C'est plutôt un guide méthodologique.

David ABIKER fait un rapprochement avec la norme ISO ou les procédures de qualité dans les entreprises, où on a finalement arrêté de contrôler les acteurs concernés. On les incite à suivre eux-mêmes les procédures et à s'auto améliorer. On s'est aperçu que c'était beaucoup plus motivant pour les organismes évalués que de leur dépêcher des enquêteurs.

Richard DESCOINGS pense que l'on n'en est pas tout à fait là dans la culture de l'évaluation des universités françaises. Mais le livre de références permet d'évaluer l'ensemble des questionnements que doit avoir un établissement universitaire, notamment toute la partie sur la vie étudiante, le rôle des associations, les questions de logement et de restauration, qui n'étaient généralement pas considérées comme étant le sujet d'évaluation des établissements universitaires. La deuxième raison de l'existence de ce guide méthodologique est une certaine réticence sur l'organisation de la gouvernance universitaire : les relations entre la présidence, les directions d'UFR, la direction de l'école doctorale, les différentes équipes de recherche, les centres associés comme le CNRS, le fonctionnement des trois Conseils, le lien entre le fonctionnement des trois Conseils et les Conseils d'UFR. Toutes ces questions n'étaient pas nécessairement dans l'agenda de l'évaluation des universités, qui préféreraient plutôt travailler sur l'évaluation des contenus. Or le CNE n'a pas compétence à proprement parler en termes de contenu scientifique, de recherche et de contenus pédagogiques. C'est un autre conseil national d'évaluation, le CNRE, qui s'occupe de la recherche et des enseignements. Le guide méthodologique du CNE sert à s'assurer qu'il n'y ait pas d'angle mort dans l'approche des universités et que les réponses des universités puissent progressivement devenir comparables les unes avec les autres. Tout l'intérêt du CNE est d'avoir une vision globale de la réalité universitaire en France. Cependant, la nature des libellés retenus montre que l'on est loin d'une comparaison par rapport à un standard fixé. Mais il s'agit d'énoncer une cohérence et un ensemble de préoccupations qui sont largement partagées par toutes les universités.

Marie-Christine LABROUSSE demande combien d'établissements sont concernés.

Richard DESCOINGS répond que le CNE est compétent pour les 88 universités françaises, plus les grands établissements. Chaque année, le CNE rend publics quatre ou cinq rapports d'évaluation. Année après année, cela constitue un ensemble d'évaluations d'établissements universitaire qui va devenir de plus en plus homogène.

Marie-Christine LABROUSSE demande si les évaluations sont répétées régulièrement.

Richard DESCOINGS répond qu'en principe, un établissement est réévalué tous les quatre à six ans. On a pu comparer les systèmes français, allemand, britannique et italien. Dans les systèmes britannique et allemand, c'est à l'intérieur de chaque université qu'il y a un comité d'évaluation composé de membres extérieurs à l'université. Il existe généralement au niveau national un organisme comparable au CNE. Il est plus développé en Grande-Bretagne qu'en Italie. Mais tant pour l'établissement que pour l'organe national, le fait qu'il y ait une procédure interne d'évaluation facilite énormément la mise en œuvre d'un processus continu d'évaluation. Dans une université qui n'est pas habituée à l'évaluation, les choses sont plus difficiles. Mais quand année après année, on a pu avoir l'évaluation des enseignants par les étudiants et un certain nombre de regards extérieurs sur l'université, cela simplifie les choses. L'espoir est que d'ici cinq à dix ans, les universités puissent entrer progressivement dans une logique d'évaluation.

Domitien DETRIE indique que la page 45 du rapport d'auto-évaluation, au sujet de la représentation étudiante, comporte une erreur. Il est écrit : « Au sein du Conseil de Direction qui comprend 29 représentants des élèves, siègent 8 élus étudiants ». A la page 49, il est question des taux de succès des diplômés de l'IEP de Paris aux concours de l'ENA, des assemblées parlementaires, de l'ENM, de l'Ecole nationale sur la santé publique et du CNESS. N'apparaissent pas les concours de la fonction publique territoriale.

Richard DESCOINGS répond que ces deux points seront corrigés.

IV. AUDITION DE SCIENCES PO CONSEIL

a) Exposé

Laurent BIGORGNE rappelle qu'à plusieurs reprises, la Commission paritaire a souhaité entendre Sciences Po Conseil. Les présentations précédentes étaient incomplètes et la Commission souhaitait que les responsables de l'association présentent un bilan agrégé de son activité sur une année budgétaire. Il remercie les représentants de l'équipe sortante et de l'équipe actuelle d'être venus présenter ce bilan.

Pierre MAZZONE présente le bilan agrégé de l'activité de l'association du 1^{er} février 2003 au 31 janvier 2004. C'est un bilan conjoint, puisque Adrien HIVERT de TERMONT et Wilson FAVRE-DELERUE sont présents au titre de la période août 2003-janvier 2004 et que lui-même est ici au titre de la période février-juillet 2003. Il indique qu'Adrien HIVERT de TERMONT présentera le bilan moral, que lui-même présentera le bilan financier et que Wilson FAVRE-DELERUE présentera les procédures de transition inter-équipes pour le passage de témoin.

Adrien HIVERT de TERMONT indique que l'activité de Sciences Po Conseil a atteint un rythme de croisière. Au cours de ces deux mandats, l'association a réussi à pérenniser son activité après le départ de l'équipe fondatrice. Les responsables de Sciences Po Conseil ont tenté de trouver une harmonie dans les procédures pour standardiser les opérations. Les membres de l'association ont effectué plusieurs missions dont certaines leur ont beaucoup plu, notamment une mission assez intéressante pour le Centre Pompidou, où il s'agissait de réaliser une enquête de satisfaction sur le Centre après sa réouverture. Cette mission a été réalisée sur l'ensemble de la période fiscale, puisqu'elle s'est déroulée sur deux temps, en février et septembre 2003. Le bureau de Sciences Po Conseil a essayé une nouvelle méthode d'organisation interne pour la gestion des missions, qui consistait à nommer un responsable à la tête de chaque mission. Le responsable était un des quatre membres du bureau et se voyait confier la mission. Il devait en gérer tous les aspects : l'aspect ressources humaines, l'organisation et l'aspect administratif. Pour les grosses missions, comme celles pour le Centre Pompidou, où il faut généralement produire une synthèse à la fin, l'équipe a nommé un élève qui servait de lien entre le bureau et les équipes. 15 étudiants ont travaillé sur la mission pour faire les enquêtes et saisir les informations. Pendant cette année, Sciences Po Conseil a développé ses outils informatiques. Pendant le mandat de Pierre MAZZONE, la partie comptabilité a été développée en investissant dans le logiciel de comptabilité Sage. Sciences Po Conseil a également investi dans des ordinateurs et imprimantes, afin de pouvoir mieux travailler. Actuellement, l'association a encore des missions en cours. La première est pour un organisme urbain situé à Marseille, avec mise à disposition d'une étudiante pour une durée de six mois. L'autre mission consiste en des entretiens téléphoniques pour tester la qualité de l'eau et de l'environnement sur l'ensemble de la France, département par département.

Pierre MAZZONE présente le rapport financier. Il tient à remercier le cabinet d'expertise comptable Ernst & Young qui les a aidés dans l'élaboration de ces comptes, en particulier Patrick BROUSSE. Sciences Po Conseil a procédé à l'informatisation de sa comptabilité avec le nouveau logiciel Sage série 30, qui permet notamment un suivi des salaires dus et des créances clients. Sur l'année fiscale, le chiffre d'affaires de l'association a été de 28 518 euros. Sciences Po Conseil a des charges assez classiques, notamment le paiement des étudiants, pour 23 305 euros. Le reste des charges, moins important, correspond au loyer versé à la FNSP et aux frais de postes et télécommunications. La trésorerie est organisée de manière à ce que la caisse soit toujours égale à zéro, ce qui est plus sûr. On a constaté à la clôture de l'exercice un solde de 14 818,67 euros en banque. Le résultat net après impôts s'établit à 2 636 euros.

Wilson FAVRE-DELERUE indique qu'à la demande de la Commission paritaire, l'association a préparé un document de transition sur le passage de relais entre les équipes. Le passage entre l'équipe présidée par Pierre MAZZONE et la nouvelle équipe avait été difficile du fait du calendrier

universitaire. La procédure de transition se concentre sur trois mesures : la constitution d'une équipe complète avant échéance du mandat de l'équipe précédente, l'information sur les affaires non clôturées de l'exercice précédent et les informations nécessaires pour diriger l'association. Pour recruter le nouveau bureau, il a été décidé de partir de la liste des étudiants qui travaillent régulièrement pour Sciences Po Conseil, ainsi que de publier des annonces dans la *Newsletter*. Sciences Po Conseil a commencé à publier une annonce en mai et continuera jusqu'à ce qu'elle ait suffisamment de candidatures sérieuses pour le nouveau bureau. Enfin, l'affichage sur les panneaux d'information mis à disposition des étudiants permet également de faire savoir que le recrutement du nouveau bureau est en cours. Quatre postes sont à pourvoir avant le 31 juillet 2004. Le président sera recruté sur la base de son projet et de ses propositions pour la pérennisation de l'association. Le vice-président sera choisi sur la base de sa disponibilité à appuyer les autres membres du bureau, avec un accent particulier mis sur la prospection et la recherche de contrats. Le poste de trésorier a une importance particulière du fait de la présentation devant la Commission de comptes standardisés respectant les normes comptables françaises. Pour le trésorier, la transition se fera sur une période de deux semaines avec une formation particulière au nouveau logiciel de comptabilité et un accent particulier sur la continuité des missions entre les deux mandats. Le dernier poste est celui de secrétaire général, dont le rôle est d'assurer une bonne tenue des archives et de gérer le fonctionnement interne de l'association. Le secrétaire général devra appréhender auprès de son prédécesseur les procédures qui lui seront indispensables pour accompagner le passage de témoin sur le plan administratif. Au-delà de ces quatre postes, l'association a pensé à la possibilité de faire un bureau plus large qui pourrait inclure des postes tels que celui de webmaster pour la refonte du site Internet ou des responsables spécifiques de la prospection en fonction des différentes orientations du Master de Sciences Po. L'équipe de Sciences Po Conseil a par ailleurs préparé une annexe destinée au nouveau trésorier, avec les échéances particulières dont il devra s'occuper, les constatations sur le suivi de la TVA, de la rémunération des étudiants et des charges sociales, et les règlements (paiement des factures, règlement de l'URSSAF et de la TVA).

b) Questions et observations

Christian LARGER indique qu'il a regardé le bilan avec attention. En tant qu'ancien membre d'un groupe de conseil, il est très sensible à l'évolution des chiffres. En particulier, la production vendue a augmenté de 2,4%, les charges ont augmenté de 2,7% et la masse salariale de 2,9%. Cela fait que le résultat est quasiment plat d'une année sur l'autre. Il sait bien que l'objectif de la junior entreprise n'est pas de dégager des résultats, mais il demande à quoi est due cette inflation de la masse salariale. Pierre MAZZONE répond que les marges ont été légèrement rognées lors de la mission pour le Centre Pompidou pour remporter le contrat. Mais l'association a beaucoup moins rogné sur les charges étudiantes.

Christian LARGER souligne que l'un des ratios à suivre est le nombre de jours vendus et la masse salariale.

Pierre MAZZONE répond que les jours d'études se sont pas identiques. Faire de la saisie de données n'est pas la même chose que faire un rapport complet sur la clientèle. Il serait compliqué de créer différentes catégories d'études. L'association essaie simplement de maintenir un résultat supérieur à zéro afin de passer les années sans encombre.

Marie-Christine LABROUSSE salue l'effort fait par l'association, qui a accompli un travail remarquable. Elle aimerait pouvoir en dire autant pour les autres associations. Il faut cependant dire que Sciences Po Conseil venait de loin. Il a fallu au moins trois séances de la Commission paritaire pour en arriver là, mais cela en valait la peine.

David ABIKER souligne que le problème est que rien n'est gagné. Si les membres de l'association se séparent avant le 31 juillet et que des rendez-vous sont ratés, personne ne saura utiliser le logiciel l'an prochain et la situation de cette année pourrait se répéter.

Christian LARGER demande combien de fois par an l'association paie la TVA.

Pierre MAZZONE répond que la première année, l'association payait la TVA réelle, nette de la TVA déductible, à chaque trimestre. Après cette première année, Sciences Po Conseil paie des acomptes et reçoit en mai une fiche pour faire un récapitulatif de la TVA sur une année.

Christian LARGER constate qu'à la clôture, l'association a environ 5 000 euros de TVA non encore payés, ce qui est énorme en pourcentage de la production.

Pierre MAZZONE répond que cette somme est en cours de paiement. Sciences Po Conseil vient de faire un chèque de 4 000 euros environ.

Richard DESCOINGS s'associe aux félicitations des membres de la Commission paritaire. Le travail accompli est impressionnant, au moins par rapport à la situation de départ. Il espère que la succession entre les deux équipes sera bien organisée et constate que l'association part au moins avec une base saine. Il demande s'il ne faudrait pas penser à une forme d'actionnariat populaire pour l'association. Tant qu'elle n'a que des salariés, on ne voit pas pourquoi elle ferait des marges et l'association a raison de redistribuer l'ensemble des ressources aux salariés. Mais Sciences Po Conseil pourrait intéresser les élèves de Sciences Po à participer à la constitution d'une entreprise. L'association serait alors sous le contrôle d'élèves de Sciences Po qui s'intéresseraient de près à la trésorerie et à la répartition de la valeur ajoutée entre les élèves salariés et les élèves actionnaires.

c) Vote

Le quitus est voté à l'unanimité.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 17 MAI 2004

Domitien DETRIE souhaite faire une observation sur l'échange assez vif qui l'a opposé au directeur au sujet de l'explication de vote de l'UNEF sur la réforme des Masters. La quasi totalité des propos est retranscrite. Mais il regrette que le procès-verbal ne retranscrive pas une partie de l'intervention de Richard DESCOINGS sur le fait que l'attitude de l'UNEF contribuait à créer des événements comme le vote du 21 avril 2002. Il ne se souvient plus des propos exacts, mais le 21 avril 2002 a été évoqué. Il souhaite que cela figure dans le procès-verbal.

Richard DESCOINGS rappelle que Domitien DETRIE lui avait fait observer, en séance et par la suite, que ces propos avaient dépassé sa pensée. Il a préféré les retirer lors de l'élaboration du procès-verbal, de manière à ce que ne figurent pas dans les archives officielles de Sciences Po des propos qui ont été tenus sous l'influence d'une excessive irritation.

Le procès-verbal est adopté.

VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Domitien DETRIE pose une question sur les élections au BDE au nom du représentant de SUD-CNT, qui a dû partir. Il demande si on considère qu'il est acceptable que les listes concourant aux élections du BDE aient recours à des sponsors comme dans les écoles de commerce. L'assemblée générale souveraine de SUD-CNT considère que cette pratique qui se développe depuis deux ans est purement démagogique et fausse la compétition en donnant un avantage de situation à la liste sortante, qui dispose de contacts plus facilement mobilisables. L'assemblée générale souveraine de SUD-CNT Sciences Po souhaite par ailleurs attirer l'attention sur le manque de transparence et de protocole (vote sans enveloppe, urnes non recouvertes, pas de campagne le jour du scrutin) qui caractérise ces élections, qui concernent pourtant tous les étudiants et étudiantes.

Richard DESCOINGS souhaite faire un rappel des grands principes républicains et libertés fondamentales, au nombre desquels se trouve la loi sur les associations, qui interdit à la puissance publique, sous quelque forme que ce soit, d'intervenir dans le fonctionnement associatif.

Domitien DETRIE indique qu'une rumeur court sur le fait que la nouvelle présidente du Conseil régional de Poitou-Charentes souhaite reconsidérer le financement du 1^{er} cycle délocalisé de Sciences Po à Poitiers. Il demande ce qu'il en est exactement. Par ailleurs, il souhaite savoir où en sont la réflexion et la négociation sur la construction d'une maison de Sciences Po à la Cité internationale. Enfin, les élus étudiants du Conseil scientifique lui ont annoncé qu'il était prévu à partir de la rentrée prochaine une représentation étudiante au Comité exécutif de l'Ecole doctorale. Il souhaite en avoir la confirmation.

Thymée N'DOUR fait remarquer que les étudiants n'ont toujours pas les dates des examens oraux et du grand oral pour le diplôme. Elle souligne que cela peut être particulièrement gênant pour les étudiants salariés. Elle demande quand ces dates seront connues et à quoi est dû ce délai.

Richard DESCOINGS répond à Domitien DETRIE que Sciences Po a organisé un colloque international à Poitiers au lendemain ou au surlendemain de l'élection de Ségolène ROYAL comme nouvelle présidente de la région Poitou-Charentes. Malgré un emploi du temps très chargé, elle a trouvé le temps et la volonté d'accueillir la direction de Sciences Po dans le cadre de la Région pour un déjeuner où elle a publiquement manifesté son extrême attachement à la présence du 1^{er} cycle de Sciences Po à Poitiers. Il n'a aucune information quant à la remise en cause du financement. Il a même eu des signes différents, puisque l'on va inaugurer les nouveaux locaux du 1^{er} cycle de l'IEP de Paris à Poitiers. Sciences Po attend la réponse du cabinet de la présidente pour fixer définitivement la date. Une petite équipe d'enseignants-chercheurs de l'université de Poitiers en dissidence avec l'université voulait s'installer dans une partie de ces locaux. Il a été décidé à l'unanimité que cette équipe irait chercher des locaux ailleurs. Il y a de nombreux signes positifs que le 1^{er} cycle de Sciences Po est soutenu. Les premières conversations avec le nouveau directeur général des services de la Région sont également positives. En revanche, ce qui est vrai, c'est que la nouvelle présidente a souhaité un audit interne sur l'ensemble des dépenses qui avaient été ordonnancées par l'équipe précédente, d'une part pour pouvoir porter un jugement sur les actions en cours et les actions décidées à venir, et d'autre part pour trouver des marges de manœuvre budgétaires pour lancer sa propre politique. Ceci se fait à chaque renouvellement à la tête d'une institution politique comme la région. En l'état actuel des choses, Sciences Po n'a aucune raison de s'inquiéter.

En ce qui concerne la construction d'une résidence universitaire à la Cité internationale, le professeur MICHAUD, qui dirige le DESS d'urbanisme, a rendu une première étude sur ce point il y a quelques semaines. Pour le moment, la Cité internationale en est à l'évaluation de l'environnement juridique, de la possibilité de construire sur les parcelles et de la possibilité, concernant la parcelle éventuellement retenue, qui se trouve sur le périphérique, de traitement des nuisances sonores. Parallèlement à cette action avec la Cité internationale, Sciences Po a pris contact avec des services de construction et de gestion de résidences universitaires, afin de trouver des moyens pour que les élèves de Sciences Po puissent se loger facilement, à une distance de transports en commun relativement proche de Sciences Po. La direction est en négociation avec une société municipale de gestion de résidences universitaires qui, le cas échéant, pourrait mettre plus rapidement des logements à la disposition des élèves de Sciences Po, puisque la résidence de Sciences Po ne pourrait ouvrir au plus tôt qu'en 2007. En outre, Richard DESCOINGS doit rencontrer deux représentants d'institutions financières pour le portage du système de cautionnement pour les élèves de Sciences Po qui ont du mal à assurer la caution de leur location. Il espère qu'en septembre-octobre, les négociations auront avancé. Il tiendra la Commission paritaire informée des progrès qui auront été faits.

En ce qui concerne l'Ecole doctorale, il s'agit plutôt de la constitution du Conseil scientifique de l'Ecole doctorale, qui est prévue par les textes. Les représentants des étudiants, notamment ceux élus

sur les listes de l'UNEF, ont fait remarquer que ceux-ci n'avaient pas complètement été mis en application.

Enfin, s'agissant de la date des oraux, la direction tient compte de la préoccupation légitime des élèves de savoir aussi longtemps à l'avance que possible quand ils passent les oraux. La difficulté, comme toujours à ce moment de l'année, est de constituer les jurys. C'est particulièrement vrai pour les jurys d'examens oraux. Le résultat des élections régionales a eu des effets sensibles sur la disponibilité d'un certain nombre d'enseignants. Ainsi, l'équipe dirigeante du Conseil régional de Rhône-Alpes, que ce soit à l'échelon des vice-présidences ou à la tête des services, compte un certain nombre d'enseignants de Sciences Po. En outre, les autres enseignants qui forment les jurys sont généralement très occupés professionnellement. Il ajoute que pour tout élève qui, par exemple à cause d'une activité professionnelle parallèle, aurait des difficultés à passer le grand oral à la date prévue, la date sera déplacée en tenant compte de l'emploi du temps de l'élève.

Laurent BIGORGNE ajoute qu'il vient de traiter cette question avec le secrétariat central. Le calendrier précis des examens oraux sera communiqué dans deux jours au plus tard.

Philippe BRAUD souhaite revenir sur la question du Conseil scientifique de l'Ecole doctorale. A titre personnel, il trouve qu'il serait intéressant qu'il puisse être mis en place. Il pense que la participation des étudiants ne peut qu'enrichir l'information de l'équipe de direction.

La séance est levée à 19h 30.